

ATTESTATION

Le Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) atteste avoir procédé à l'affichage et à la publication de l'avis au public destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête publique préalable sur la procédure de la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Josse :

- Avis d'enquête publique publiés en caractères apparents, dans les rubriques « Annonces légales » le 30 juin 2018 et le 28 juin 2018, dans le journal « Travailleur Landais » et dans le journal « Sud-Ouest ».
- Avis d'enquête publique publié le 30 juin 2018 sur le site internet de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : www.cc-macs.org, rubrique Environnement-Urbanisme.
- L'avis d'ouverture d'enquête publique a également été affiché le 29 juin 2018 par voie d'affiches conforme à la réglementation en vigueur ; quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête :
 - Mairie de Josse,
 - Sur le terrain impacté par le projet à Josse,
 - Pôle urbanisme-environnement de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Le Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) ou son représentant certifie que le public a été tenu également informé de l'ouverture de l'enquête publique à la procédure déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Josse , sur le site internet de la communauté de communes.

A Saint Vincent de Tyrosse, le 4 juillet 2018

Pour le président,
par délégation
le vice-président



Jean-Francois MONET

